

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mars 2017

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 23 mars 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériaux, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Beunard.

Absent excusé : M. Godin (pouvoir donné à M. Travers)

Secrétaire de séance : Mme Thérèse PLANCHENAUT

Ordre du jour

- ☞ Fixation du montant des subventions communales
- ☞ Présentation des bilans financiers des différents services municipaux
- ☞ Fixation du montant de la subvention 2017/Ecole privée
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 04 mars 2017
- ☞ Aménagement Rue des Lauriers/Signature convention de mandant avec TEM (ex SDEGM) pour les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques
- ☞ Contrat emploi avenir : formation et rémunération
- ☞ Indemnités de fonctions des élus
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2017

Le compte rendu est approuvé sans observation. Puis, M. le Maire informe qu'il a reçu une observation de la Préfecture concernant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale, approuvé par délibération en date du 19 janvier 2017. En effet, l'arrêté 17 stipule que l'accès des animaux est interdit à la bibliothèque. Or, l'accès de certaines catégories de chiens (chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance) est autorisé par des textes législatifs et réglementaires. En conséquence, le conseil municipal décide de modifier l'article 17 du règlement comme suit : « l'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles ».

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain : Néant

A la demande d'un élu, il est précisé que l'ensemble de la propriété ANGIN, d'une superficie de 3 000 M² environ, actuellement en vente, est classé en zone Ub du PLU. Le terrain situé en côté de la maison est donc constructible mais se trouve enclavé. La vente en plusieurs lots nécessiterait une réflexion en matière d'accès (soit par l'accès existant en pignon de la maison d'habitation, soit par l'acquisition de terrain auprès de M. et Mme DIAZ, en partie inférieure du parking).

Nouveau Quartier

M. le Maire informe qu'il a signé, ce jour, l'acte de vente du lot 4. Puis, il stipule qu'il doit rencontrer prochainement l'acquéreur de la parcelle 15a et qu'il a des contacts pour 2 autres parcelles.

ECOLE PRIVEE – FIXATION DE LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2017

Le coût de fonctionnement de l'école publique de l'année 2016 s'élève à 54 363,45 € (contre 53 120,80 € en 2015), ce qui porte le coût par élève à 744,71 € (73 élèves inscrits au 31/12/2016 contre 70 élèves au 31/12/2015). Pour rappel, le coût d'un élève était de 714,40 € en 2013 (71 élèves) à 759,16 € en 2014 (69 élèves) et 758,87 € en 2015 (70 élèves).

L'école privée compte 68 élèves dont 62 domiciliés sur la commune au 31/12/2016 (61 au 31/12/2015 et 59 au 31/12/2014).

Puis, M. le Maire rappelle qu'en 2015 et 2016, au vu des comptes de résultats où il était constaté une progression des excédents cumulés, un accord avait été trouvé avec les responsables de l'OGEC sur la base de 680 €/Elève en 2015 et 714 €/Elève en 2016. Or, cette année, l'OGEC demande l'application stricto sensu de la convention, considérant qu'elle a des dépenses importantes à effectuer (travaux en matière de clôture, de couverture et d'accessibilité) qui engendreront une augmentation de 10 € de la participation des familles en septembre prochain.

Aussi, après examen des comptes de l'OGEC de l'année 2015/2016 faisant ressortir 59 654,67 € en dépenses de fonctionnement, augmentation importante liée à l'achat de 20 836,15 € en fournitures autres que pédagogiques, le Conseil Municipal :

☞ **FIXE** le montant de la subvention à allouer à l'école privée pour 2017 à 46 172,00 € (+ 2 618,00 € par rapport à 2016, soit + 6,01 %), somme correspondant au coût d'un élève de l'école publique en 2016 X le nombre d'élèves domiciliés dans la commune (62 au 31/12/2016),

☞ **AUTORISE** le Maire, conformément au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école du Sacré-Cœur, à signer la convention annuelle de forfait communal sur ces bases,

☞ **S'ENGAGE** à être vigilant quant à l'évolution des dépenses et ESPERE que le regroupement des locaux scolaires de l'école publique se traduira par une baisse des coûts de fonctionnement.

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des subventions de 2017 :

Associations	2017	2016
CCAS (excédent de 716,76 € en 2016 contre 1 134,86 € en 2015). Subvention pour permettre le financement du repas des aînés et les subventions ci-après (pour rappel, la participation au repas du CCAS ainsi que les quêtes à mariages sont encaissées depuis 2 ans sur le budget communal via la régie de recettes) :	2 000,00	2 000,00
• Banque Alimentaire (montant alloué correspondant au montant sollicité conformément à la convention signée entre cette association et le CCAS) – 51 € pour 403 Kgs de		

denrées distribuées sur la commune entre le 01/10/2015 et le 30/09/2016 (contre 261 € en 2016) • Restaurants du Cœur – 175 € (idem à 2016 et 2015) • Secours Catholique – 175 € (idem à 2016 et 2015) • Secours Populaire – 175 € (idem à 2016 et 2015)		
Comité des Fêtes Subvention utilisée pour l'achat du feu d'artifice qui sera tiré cette année le 22 décembre 2017, lors de l'animation de Noël	2 000,00	2 000,00
Société de pêche (correspondant au montant sollicité)	750,00	750,00
Club du Manoir – 73 adhérents dont 66 de Montigné	350,00	350,00
Association de Gymnastique Volontaire – 47 adhérentes dont 40 de Montigné (en progression)	350,00	350,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures (correspondant au montant sollicité et intégrant la cotisation de 153,82 € sollicitée par la fédération départementale)	350,00	350,00
ASLM – Subvention de 4 250 € + prise en charge du coût de l'emploi d'avenir sur la base supportée par l'ASLM en 2016 soit 3 369,40 € (cette somme intègre 3 semaines de présence de l'emploi d'avenir à l'accueil de loisirs en juillet pour lesquelles une convention de mise à disposition est signée entre l'ASLM et la commune). En 2016, la commune avait versé 3 016 € à l'ASLM pour la prise en charge de la rémunération de l'emploi d'avenir. Le coût supporté s'est élevé à 3 369,40 €. Néanmoins, la commune ne souhaite pas rembourser la différence, considérant qu'Ahuillé devrait verser une quote-part pour les animations réalisées dans le cadre de l'entente sportive Montigné/Ahuillé	7 619,40	7 214,20
Hommes et Peuples Solidaires	76,00	76,00
Ass. d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé (correspondant au montant sollicité) 36 personnes (dont 21 personnes âgées) ont été aidées sur la commune en 2016, ce qui représente 2 749,25 H (sur les 21 405,75 heures totales effectuées en 2016 par l'association)	2 108,00	2 106,00
Association Construire Ensemble 15 €/Jeune	135,00	135,00
Association Aménagement RN171/RD771	0,00	0,00
Association des parents d'élèves – Ecole de Musique de L'Huisserie (correspondant au montant sollicité)	60,00	60,00
Association Swing'Mouv' et Surprise Party (montant ramené à 170,00 € du fait qu'il n'y a que 4 adhérents de la commune. Le montant sollicité était de 450 €)	170,00	285,00
Amicale Laïque (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année). Montant correspondant au montant sollicité	300,00	300,00
APEL (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année). Idem à l'amicale laïque	300,00	300,00
CAUE	69,00	69,00
Monti'Jardi (correspondant au montant sollicité)	100,00	100,00
TOTAL	16 737,40	16 445,20

A ces sommes, se rajoutent les subventions pour le financement des classes de découverte et sorties pédagogiques des 2 écoles (4 934,50 € pour l'école publique et 4 643,00 € pour l'école privée votés le 16/02/2017).

Toutes les autres demandes, émanant d'associations extérieures à la commune, sont rejetées.

PRESENTATION DES BILANS FINANCIERS DES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX

Restaurant scolaire

Dépenses = 82 517,68 €

Recettes = 49 527,19 €

Participation communale de 32 990,49 € (contre 28 308,46 € en 2015), liée à l'augmentation du prix d'achat des repas auprès de la commune de Cossé (marché signé en septembre 2015). Le nombre de repas servis est en progression (11 570 repas en 2016 contre 10 634 repas en 2015), ce qui représente une moyenne de 66 repas par jour (mercredi inclus). La participation de la commune est de 2,85 € par repas.

Accueils du matin et du soir, du mercredi et des petites vacances

Dépenses = 53 402,25 €

Recettes = 36 944,37 €

Participation communale de 16 457,88 € (3 269,65 €/Accueils matin et soir, 6 603,00 €/Mercredi après-midi et 6 585,23 €/Petites Vacances). Si l'on tient compte des aides CEJ, cette participation est ramenée à 13 615,63 € (16 105,15 € en 2015).

Accueil de loisirs de juillet

Dépenses = 14 204,44 €

Recettes = 6 463,69 €

Participation communale de 7 740,75 € pour 13 jours de fonctionnement (5 077,40 € en 2015/19 jours et 6 206,80 € en 2014/14 jours), s'expliquant par une augmentation des frais de personnel et une baisse de fréquentation.

Cette participation est ramenée après déduction des aides CEJ CAF et MSA à 6 613,46 € (4 272,56 € en 2015)

Activités ados et pré-ados 12/16 ans

Dépenses = 2 361,69 € (correspondant uniquement aux activités intercommunales de juillet et aux frais liés aux chantiers « argent de poche »)

Recettes = 921,75 € (baisse significative du nombre de jeunes ayant participé aux activités intercommunales 12/16 ans de juillet 2016).

Participation de la commune de 1 439,94 € (contre 986,80 € en 2015)

TAP – Temps Activités Péricolaires (liés à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires)

Dépenses = 16 738,35 €

Recettes = 9 970,68 € (Aides de l'Etat + prestations de service CAF)

Participation communale de 6 767,67 € (contre 2 415,54 € en 2015) du fait de l'augmentation des frais de personnel (1 groupe supplémentaire mis en place à la rentrée de septembre 2016 + intégration de 50 H de l'emploi de coordination)

Conseil Municipal Enfants

Dépenses = 1 359,82 € (frais personnel encadrement + acquisition matériel pour réalisation de panneaux à l'entrée de l'agglomération)

Recettes = 56,84 €

Participation communale : 1 302,98 €

Relais Assistantes Maternelles

Dépenses = 8 648,01 €

Recettes = 3 208,66 € (pas d'aide CEJ de la CAF)

Participation communale : 5 439,35 €

Autres services

Structure	Coût de fonctionnement		Observations
	Année 2016	Année 2015	
Bibliothèque municipale	6 899,43	6 773,28	
Ludothèque	4 523,95	4 685,69	
Cours de musique	6 215,31	5 176,06	Augmentation du nombre d'élèves de Montigné, ce qui aura une incidence sur le coût que devra supporter la commune dans le cadre du transfert de compétence artistique à Laval Agglomération

Les coûts annoncés pour la bibliothèque et la ludothèque ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement des locaux.

Globalement, la participation de la commune pour l'ensemble des services liés à l'enfance et à la jeunesse, après déduction des aides CEJ de la CAF et de la MSA, s'élève à 85 808,21 € (contre 72 789,88 € en 2015 et 79 839,47 € en 2014). Cette augmentation significative concerne le restaurant scolaire (+ 10 000 € en achat de repas compensés malgré tout par une augmentation du nombre de repas servis), les TAP (+ 3 673 € en frais de personnel et matériel pédagogique) et le RAM (où il n'y a pas eu d'aide CEJ en 2015 alors que précédemment la commune en percevait).

Les aides perçues dans le cadre des CEJ (en faisant abstraction du RAM) sont en légère régression (6 790,72 € perçus en 2016 contre 7 100,43 € en 2015 et 7 889,03 € en 2014).

Salles communales

Salles	Dépenses	Recettes (locations)	Observations
Salle de loisirs	11 152,76	7 694,26	Participation de 3 458,50 € en baisse significative (augmentation des locations et baisse des frais de personnel. Depuis la

			rentrée de septembre, l'entretien de la salle est assurée par une société de nettoyage qui intervient à la demande)
Verger	2 229,81	4 794,00	Excédent de 2 564,19 €. Augmentation importante du nombre de locations
Athéna	3 908,60	0,00	
TOTAUX	17 291,17	12 488,26	Participation de 4 802,91 €

ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES DE PRINTEMPS

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2017. Activités prévues : atelier culinaire, jeux divers et sportifs, réalisation d'un film d'animation, chasse aux œufs, pétanque, molkky, initiation à la crosse québécoise, etc. Une sortie avec pique-nique est prévue le jeudi 13 avril : à Kid'y Park à St Berthevin pour les 3/6 ans en intercommunalité avec Nuillé/Vicoïn (où un supplément de 5 € sera demandé aux familles) et sur le site de l'Accrobranche à Forcé pour les 7/11 ans, en intercommunalité avec Ahuillé (où un supplément de 9 € sera demandé aux familles).

Des chantiers « argent de poche » pour les 16/18 ans seront mis en place pendant les 2 semaines des vacances scolaires (tous les après-midis, avec 5 à 6 jeunes par jour). Ceux-ci seront encadrés par F. HOUELIER et T. AUBERT. Il est prévu des travaux de peinture et d'entretien d'espaces verts.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 04 mars 2017

Visite de la maison FOUQUET

Les travaux de rafraichissement (réfection de peintures), d'amélioration (redistribution de 2 pièces : accès direct entre la chambre du rez-de-chaussée et le cabinet de toilettes et déplacement de l'accès à la salle de bains de l'étage pour permettre l'installation d'une douche) et de remise aux normes électriques sont en cours et avancent bien. Une mise en location au 1^{er} mai prochain est souhaitée.

Ecole maternelle – Problèmes d'odeurs

Suite aux dysfonctionnements constatés lors du passage de fumée dans les canalisations, il a été procédé :

- au remplacement d'une canalisation sous le seuil extérieur près du hall de l'école (celle-ci était déboitée et cassée),
- au calfeutrement de tuyaux d'aération.

Malgré cela, des odeurs persistent, à certains moments de la journée. Il semblerait que le système d'aération de la salle ne soit pas conforme (pas d'aération sur le toit). Dans un premier temps, il est décidé de refaire passer des fumées à l'intérieur des canalisations se trouvant notamment dans le faux plafond avant d'engager des travaux plus importants. Le dossier est suivi de près et la municipalité a la volonté de trouver la cause de ce problème et d'y remédier.

Cimetière

3 cavurnes seront installées à droite du jardin du souvenir (et non 4 comme souhaité par la commission, afin de conserver suffisamment d'espace pour permettre aux familles de déposer des fleurs autour du jardin du Souvenir). Un devis sera sollicité auprès des Ets MELANGER, en plus de celui qui a été demandé auprès des Ets REGEREAU. Le devis du mieux-disant sera accepté.

Impasse du Manoir

Pour des raisons de sécurité et dans le but d'interdire tout stationnement, un zébra sera réalisé dans l'angle entre les propriétés ROUILLARD et FRICK.

Evacuation des eaux pluviales – Secteur de la Jarrière et de la Marandais

Afin d'éviter de nouvelles inondations dans ce secteur, notamment lors de grosses pluies d'orages, le cabinet HYDRATOP préconise la réalisation :

- d'une zone tampon en amont avec l'installation d'une noue de 4 mètres de large, sur une longueur de 80 mètres, dans le champ exploité par M. BRETON. Cela aurait pour effet de stocker l'eau venant de la route d'Ahuillé, laquelle s'écoulerait ensuite progressivement vers la RD 771 (coût estimé de 6 820 € HT),
- d'un bassin de rétention, capable de stocker 890 M3 d'eau, dans le champ de M. de LAVENERE-LUSSAN (ce qui nécessiterait l'achat de 1 200 M² de terrain et la mise en place d'un nouveau réseau). Néanmoins, au regard du coût annoncé de 94 930 € HT, cette proposition est écartée.
- du réhaussement et du prolongement du merlon situé en limite de la RD 771 (à l'entrée de l'ex chemin de la Forêt) pour limiter l'apport d'eaux pluviales de la RD 771 vers le hameau de la Marandais et de la Jarrière. Ces travaux seraient à la charge du Conseil Départemental.

Dans un 1^{er} temps, il est décidé de contacter M. BRETON afin d'obtenir son accord concernant l'aménagement d'une noue.

Programme annuel d'entretien de la voirie – Commission du 23 mars 2017

Suite à la visite des chemins communaux de ce jour, des travaux importants en arasage et points à temps sont à prévoir.

En matière d'enrobés, seraient à réaliser :

- la réfection du chemin de la Chouannièrre en coordination avec St Berthevin (ce chemin se trouvant sur les 2 communes),
- la jonction entre le chemin Patry et l'entrée du chemin vert, au droit du chemin de la Maison-Neuve,
- la rue des Primevères (trottoirs, en continuité de ce qui a été effectué l'an dernier)

Des devis seront sollicités et présentés lors du vote du BP.

AMENAGEMENT RUE DES LAURIERS

Le projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ayant été retenu au titre du programme « comité de choix » du SDEGM, le Conseil Municipal

- approuve le projet présenté et accepte de contribuer au financement des travaux, à hauteur de 50 153 €, selon les modalités ci-après :

Réseaux d'électricité

Estimation HT des travaux	Maîtrise d'œuvre 4 %	Prise en charge SDEGM 70 %	Part. de la commune + maitrise oeuvre
65 000 €	2 600 €	45 500 €	22 100 €

Réseaux de télécommunication – Option A

Estimation TTC des travaux	TVA 20 %	Maîtrise d'œuvre 4 %	Prise en charge SDEGM 20 %	Part. de la commune + maitrise oeuvre
16 000 €	2 667 €	640 €	2 667 €	13 973 €

Eclairage public lié à l'effacement

Estimation HT des travaux	Maîtrise d'œuvre 4 %	Prise en charge SDEGM	Part. de la commune + maitrise oeuvre
22 000 €	880 €	8 800 €	14 080 €

- autorise le Maire à signer la convention de mandat

Puis, à la demande d'un riverain de pouvoir stationner son véhicule, sur le trottoir, au droit de sa propriété, le Conseil Municipal s'y oppose pour des raisons de sécurité (dangerosité et manque de visibilité à l'intersection avec la Rue du Parc).

Autres problèmes de sécurité

Il sera demandé :

- à M. Billy DIAZ de ne pas stationner son véhicule, à cheval sur le trottoir, dans le virage de la Rue Joseph Peigner (pour éviter aux véhicules d'avoir à se déporter).
- au propriétaire du véhicule stationné sur l'arrêt minute, à proximité des conteneurs enterrés de la zone locative du Verger, de déplacer sa voiture.

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Le GEAS refuse de participer à la formation sollicitée par Dylan NEVEU du fait qu'il a financé l'an dernier la formation complémentaire nécessaire à l'obtention de son BPJEPS. En conséquence et conformément à la décision prise lors de la dernière réunion (cf. CR du 16/02/2017), le Conseil Municipal financera donc sa formation « diriger un accueil collectif de mineurs » pour un montant de 800 € (780 € + 20 € d'adhésion à l'organisme de formation CEMEA Bretagne).

Par ailleurs, Dylan NEVEU sollicite une augmentation de salaire, du fait qu'il est maintenant titulaire du BPJEPS. Actuellement, il est rémunéré sur la base du SMIC (niveau 1) et souhaiterait bénéficier d'une rémunération correspondant au niveau 3 (ce qui représenterait pour la commune une augmentation globale de 780,00 € pour la période allant d'avril à la fin de son contrat)

Aussi, après discussion et sachant que la commune fait déjà un effort en prenant en charge sa formation, le Conseil Municipal accepte un reclassement au niveau 2, ce qui représentera une augmentation de 282,90 € pour la période d'avril 2017 à janvier 2018, dont 161,25 € à la charge de la commune et 121,66 € à la charge de l'ASLM. La commune ne versera pas à l'ASLM de compensation pour la prise en charge de cette augmentation de salaire.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

M. le Maire informe qu'au 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonctions a évolué du fait de :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction qui passe de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 avec une application au 1^{er} janvier 2017,
- la majoration du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

L'augmentation du montant des indemnités se fait automatiquement lorsque la délibération fixant le régime indemnitaire fait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Or, pour Montigné, ce n'est pas le cas, celle-ci faisant état de l'indice brut 2015. En conséquence, le Conseil Municipal :

☞ décide de prendre une nouvelle délibération basée sur l'indice brut terminal de la fonction publique (d'autant que celui-ci subira une nouvelle augmentation au 1^{er} janvier 2018 puisqu'il passera de 1022 à 1028),

☞ précise que les taux de rémunération de chacun des élus restent inchangés (maire : 34 %, adjoints : 11 % et conseiller municipal délégué : 8 % du nouvel indice de référence), ce qui représente une augmentation mensuelle oscillant de 2 à 8 € bruts par élu.

SALLE DE LOISIRS – NUISANCES SONORES

M. le Maire informe qu'un riverain de la salle de loisirs se plaint, lors de chaque manifestation à la salle de loisirs avec musique, de nuisances sonores (et ce, malgré la condamnation des fenêtres et les recommandations faites auprès des utilisateurs de la salle). Ce dernier en est arrivé à tenter une procédure à l'encontre de la commune.

Aussi, avant d'engager d'éventuels travaux ou acquisitions (notamment de limiteur de son), le Conseil Municipal :

☞ DECIDE de faire procéder à une étude d'impact sonore de la salle, celle-ci consistant à effectuer des mesures du niveau sonore, en période de nuit, tant à l'intérieur de la salle qu'en extérieur, en limite de propriété des riverains,

☞ RETIENT 4 points en extérieur (l'habitation du plaignant ainsi que 3 autres habitations se trouvant à distance égale de la salle),

☞ ACCEPTE le devis de db Acoustic de Trélazé, d'un montant de 1 500 € HT dont 975 € HT pour la tranche ferme (1 point extérieur + 1 point intérieur) + 175 € HT par point supplémentaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 07 mars 2017

Lors de cette réunion, ont été évoqués :

- les problèmes d'odeurs à l'école maternelle (cf. page 6)
- le regroupement des classes,
- le projet musique : création d'un orchestre à partir d'objets de récupération,
- la sécurité Rue de Venage (circulation importante, présence d'enfants, règles de sécurité non respectées). La mise en circulation en double sens de la partie de la Rue

des Ecoles (entre le Verger et la rue de Venage) devrait à terme régler, en partie, ce problème,

- les effectifs à la prochaine rentrée avec une réflexion à mener pour une répartition équitable du nombre d'élèves par classe,
- le non-remplacement de C. Sauvé pendant les 3 jours de formation,
- la convention cadre ruralité pour la réussite des élèves et pour l'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Mayenne

CONVENTION AVEC LA BDM

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention relative au fonctionnement de la bibliothèque avec la Bibliothèque départementale de prêt prenant en compte les modifications liées à la mise en réseau.

INVESTISSEMENTS 2017

M. le Maire informe qu'une subvention DETR de 125 000 € est accordée pour le financement du projet de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires.

Aussi, au vu des plans de financement établis lors du montage des dossiers, le Conseil Municipal sollicite :

- la subvention « contrat de territoire » du Conseil Départemental, d'un montant de 31 158 € (soit 5 193 €/an pour la période 2016/2021) pour le financement du redéploiement des locaux scolaires et périscolaires,
- le fonds de concours de Laval Agglomération d'un montant de 50 000 € pour la période 2016/2019 pour le financement des travaux de la rue des Lauriers.

VENTE D'UN LOGEMENT – IMPASSE ROBERT DESNOS

Suite à la vente par Mayenne Habitat d'un logement de l'impasse Robert Desnos à l'un de ses locataires, la commune a perçu la somme de 8 965 € correspondant à la vente du terrain (15 € par M² rétrocédé).

TULIB

Suite aux réclamations effectuées auprès de Laval Agglomération concernant le fonctionnement du TULIB, (cf. CM du 15/12/2017), un nouveau créneau horaire, vers 9 H 45, a été mis en place, pour les scolaires, au départ de toutes les communes de Laval Agglomération. De ce fait, les élèves qui commenceront leurs cours à 10 h pourront emprunter le TULIB.

DEGRADATIONS RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe que des jeunes ont détérioré, à deux reprises, une fenêtre en PVC du restaurant scolaire (en brulant du papier sur le rebord de la fenêtre). Un ado a avoué être à l'origine des faits du dimanche mais pas de ceux du mercredi suivant (puisque'il n'était pas présent sur la commune ce jour-là). Néanmoins, le conseil municipal souhaite procéder au remplacement de la fenêtre et demandera aux parents d'en supporter le coût.

FETE DU JEU

Elle se déroulera le samedi 1^{er} avril 2017, à partir de 14 h, à la salle de loisirs.

MULTISERVICES

A la demande d'élus, M. le Maire convoquera M. TAFFOREAU pour lui demander des précisions sur sa situation.

PROCHAIN PLH (programme local d'habitat)

Une rencontre avec le bureau d'études, chargé de la programmation du prochain programme local d'habitat est prévue le 13 avril 2017, à 16 h 30.

PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**Scrutin du 23 avril 2017**

de 8 h 00 à 10 h 15 : Mmes Marteau, Forêt-Vettier et M. Brunet

de 10 h 15 à 12 h 30 : Mmes Hiland, Peltier et Thériau

de 12 h 30 à 14 h 30 : Mme Planchenault, MM. Jarry et Pottier

de 14 h 30 à 16 h 45 : Mme Manceau, MM. Beunard et Godin

de 16 h 45 à 19 h 00 : MM. Bellanger, Peigner et Travers

Scrutin du 07 mai 2017

de 08 h 00 à 11 h 00 : Mme Forêt-Vettier, MM. Brunet et Peigner

de 11 h 00 à 14 h 00 : Mmes Peltier, Thériau, Manceau

de 14 h 00 à 17 h 00 : Mme Planchenault, MM. Godin et Pottier

de 17 h 00 à 19 h 00 : MM. Bellanger, Travers et Beunard

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 13 avril 2017. Une réunion de la commission des finances est programmée le jeudi 06 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 00

Visé par le secrétaire
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	<i>Absent excusé</i> Roger GODIN	Jérôme BEUNARD